

Paris, le 5 juillet 2019



Une certification professionnelle à destination des acteurs de la pastorale

Les cinq Universités et Instituts Catholiques de France se sont associés pour créer une certification professionnelle répondant aux besoins de l'Église catholique dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la pastorale diocésaine. Jusqu'à ce jour il n'existait pas de certification répondant aux spécificités de métiers pratiqués dans le cadre d'une mission d'Église.

Dispositif majeur pour l'employabilité des salariés et bénévoles, cette certification de chargé de mission en pastorale sera accessible en formation et par validation des acquis de l'expérience (VAE). La certification est un élément d'attractivité, un facteur de reconnaissance et un levier de mobilité. Elle offre l'opportunité aux bénévoles et aux salariés de monter en compétences et d'évoluer dans la profession. Elle crée des passerelles entre les différents domaines d'exercice des missions pastorales et permet le transfert de compétences dans d'autres secteurs d'activité.

La certification s'inscrit dans le cadre de la Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et des accords des branches professionnelles de l'enseignement privé non lucratif et des salariés au sein des diocèses de l'Église de France (12 décembre 2018).

Cette certification, éligible au compte personnel de formation (CPF) et structurée en cinq blocs de compétences, est préparée à :

- Angers, à la faculté de théologie de l'Université catholique de l'Ouest (UCO),
- Lille, à la faculté de théologie de l'Université catholique de Lille,
- Lyon, à l'Institut pastoral d'études religieuses - IPER de l'Université catholique de Lyon (UCLy),
- Paris, à l'Institut d'Études Religieuses - IER, et à l'Institut Supérieur de Pastorale catéchétique - ISPC de l'Institut catholique de Paris (ICP),
- Toulouse, à l'Institut d'Études Religieuses et Pastorales - IERP de l'Institut catholique de Toulouse (ICT).

Contact : delegue@univ-cathofrance.fr